

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1985)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CF166

présenté par
M. Amiel

ARTICLE 6

I. – À l’alinéa 174, remplacer l’année : « 2026 » par l’année : « 2027 ».

II. – À l’alinéa 175, remplacer l’année : « 2026 » par l’année : « 2027 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s’agit de rétablir la prorogation du prêt à taux zéro et de l’éco-prêt à taux zéro initialement prévue par le Gouvernement en complément du recentrage de ces dispositifs.